



Lundi 18 janvier 2021

Bruno Cassette, nouveau sous-préfet de l'arrondissement d'Aix-en-Provence

Bruno Cassette a été nommé le 5 janvier 2021, par décret du président de la République, sous-préfet de l'arrondissement d'Aix-en-Provence. À compter du lundi 18 janvier 2021, l'ancien Directeur Général des Services de la Métropole Européenne de Lille succède à Serge Gouteyron, nommé Préfet de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.

Originaire du Nord et diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Grenoble, Bruno Cassette débute sa carrière en 1991 au ministère des Affaires étrangères comme chargé de mission au service de presse, puis comme conseiller des questions européennes auprès du président de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée Nationale.

Bruno Cassette occupe ensuite, entre 1993 et 2000, plusieurs fonctions, telles que collaborateur de députés, secrétaire général d'un groupe d'élus de la Communauté Urbaine de Lille ou encore secrétaire général du groupe « *Espaces et Technologies* » à l'Assemblée Nationale.

En 2000, il rejoint la Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale (DATAR), qu'il quitte trois ans plus tard pour la Commission européenne, où il est chargé du développement de la société de l'information.

En 2006, il est nommé directeur de cabinet du Président de la Région Basse-Normandie. Après un nouveau passage à la Commission Européenne dans le domaine de la politique régionale, il renoue avec le métier de directeur de cabinet, mais cette fois pour le Préfet de la Charente-Maritime (2011-2013).

En 2013, il devient secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne, avant de devenir le directeur général des services de la métropole européenne de Lille en 2014.

Bruno Cassette prend ses fonctions ce lundi 18 janvier 2021 en sous-préfecture d'Aix-en-Provence.

Pour toute demande presse, merci de l'adresser à pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr

Service de la Communication Interministérielle

04 84 35 40 00 | www.bouches-du-rhone.gouv.fr | www.paca.gouv.fr

